



Conseil Exécutif du 2 juillet 2013

DÉLIBÉRATION N°181/2013

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCÉE
-SÉJOURS PÉDAGOGIQUES -**

LE CONSEIL EXÉCUTIF TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

- VU la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU l'instruction budgétaire et comptable M52 ;
- VU la délibération n° 60-2013 approuvant le Budget Primitif de la Collectivité pour l'exercice 2013 ;
- VU les crédits arrêtés au chapitre 65 du budget territorial 2013 ;
- VU la délibération n° 79-2012 portant délégation d'attribution au Président du Conseil Territorial et au Conseil Exécutif ;
- VU la demande de l'association en date du 07 juin 2013 ;
- SUR le rapport de son Président,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
A ADOPTÉ LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT**

ARTICLE 1 : Le Conseil Exécutif Territorial décide d'accorder à l'Association Sportive du Lycée Émile Letournel une subvention de 1 840 € en participation au séjour pédagogique organisé à Corner Brook du 20 au 25 janvier 2013 pour les classes de 6^{ème}.

ARTICLE 2 : Le versement de cette subvention interviendra dès la signature de la présente délibération.

ARTICLE 3 : Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget territorial 2013 – Chapitre 65 – Nature 6574 – Fonction 28.

ARTICLE 4 : Le Service des Actions Territoriales, le Service des Finances de la Collectivité Territoriale et le Directeur des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera et publiée au Journal Officiel de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Adopté

7 voix pour
0 voix contre
0 abstention(s)
Membres du C.E : 8
Membres présents : 7
Membres votants : 7

Transmis au représentant de l'État

Le 05 JUL. 2013

Publié le

ACTE EXÉCUTOIRE



Stéphane ARTANO

PROCÉDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre et Miquelon
Adresse : BP 4200 – Code postal : 97500 – Ville : Saint-Pierre et Miquelon
Tél. 05 08 41 10 30 – Télécopieur 05 08 41 27 12

Conseil Exécutif du 2 juillet 2013

RAPPORT AU CONSEIL EXÉCUTIF

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION SPORTIVE
DU LYCÉE ÉMILE LETOURNEL AU TITRE DE L'ANNÉE 2013**

Dans le présent rapport, il vous est proposé d'attribuer, au titre de l'année 2013, une subvention d'un montant de 1 840 € (40 € par participant) au profit de l'association sportive du Lycée Émile Letournel au titre d'une participation à un séjour pédagogique.

Le déplacement pédagogique s'est déroulé en janvier 2013 à Corner Brook et concernait 40 élèves de 6^{ème} et six accompagnateurs. Le montant estimatif du projet s'élevait à 32 735 €.

La dépense sera prélevée au chapitre 65 du budget territorial, nature 6574.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Pour le Président et par délégation,
Le 1^{er} Vice-Président**


Stéphane LENORMAND